



DEC_0099_2025

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE LE PATINEUR

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de Troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du Festival des Mascarets 2025,

Le Maire décide signer un contrat de cession avec la Compagnie Le Patineur domiciliée Ham 152 – 9000 Gent (Belgique) pour une représentation du spectacle « League & Legend » le samedi 5 juillet 2025, rue de la République à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.584,30 €

Le règlement s'effectuera comme suit :

- 1.200 € seront réglés par le Réseau ReNar,
- 1.384,30 € seront réglés par la ville de Pont-Audemer.

Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025



Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON